



Licenciement sans cause réelle et sérieuse, et harcèlement

Par **nunu123_old**, le **09/12/2007** à **19:55**

voilà ma question j'ai été licencié pour inaptitude à tout poste sachant qu'elle est due à une attitude blessante et autre rabrouement en public de mon employeur. Le médecin du travail m'a dit que cela ressemblerait beaucoup à du harcèlement moral. Mes anciens collègues ne semblent pas vouloir témoigner contre mon employeur comment dois-je faire????

1: ensuite, mon employeur me doit 186 heures supplémentaires dont j'ai gardé trace écrite mais lui a dit qu'il a eu un bug informatique et qu'il ne peut pas vérifier l'exactitude comment dois-je faire????

2: ensuite, mon employeur me faisait travailler 39 heures alors que j'ai signé un contrat de 35 heures sans avenant de contrat c'est-à-dire que les 16 heures supplémentaires de mon contrat étaient rémunérées en heures complémentaires alors que je suis en temps plein. Que dois-je faire?

3: ensuite, des primes sur les chiffres ont été données à l'ensemble du personnel mais pour des raisons qui sont encore très imprécises ont pour moi été supprimées à titre de sanctions. Que dois-je faire?

j'ai donc pris un avocat qui entend demander réparation de mon préjudice qui mentionne que le licenciement est sans cause réelle et sérieuse car l'employeur n'aurait pas fait mention d'une quelconque recherche de reclassement sur mon courrier de licenciement. Il demande donc 6 mois de salaire à titre de dommage et intérêts et pour la dépression que j'ai faite due à tous ces problèmes.

Il demande aussi le paiement de mes heures supplémentaires et le doublement de mes indemnités pour harcèlement moral. Puis bien sûr mes frais.

Le jour de la conciliation, il s'est adressé à mon avocat d'un ton très autiste en disant qu'il ne concilierait pas que va-t-il se passer? Quelles sont mes chances de gagner?